

Conseil scientifique

6 MARS 2020

Projet de procès-verbal

		NOM	Prénom	Présence/Absence
	IRT SystemX	AKNIN	Patrice	Présent
Personnalités qualifiées	Flying Whales	ALLANO	Sylvain	Excusé
	Institut d'Optique Graduate School	ASPECT	Alain	Présent
	ENSAM	AUBARD	Xavier	Présent
	Université Versailles- Saint Quentin-en- Yvelines	CARRASCO	Nathalie	Présente
	CNRS	DE VERDALLE	Laure	Excusée
	Institut Curie	GOUD	Bruno	Excusé
	Université Paris-Saclay	PAULIN	Christine	Excusée
	Renault SAS	PERRIN	Jérôme	Présent
	SAFRAN Aircraft Engines	RUIZ-SABARIEGO	Juan-Antonio	Présent
Représentants d'institutions partenaires	INRIA	CHAPELLE	Dominique	Excusé
	ENS	CHRISTOPHE	Anne	Excusée
	CNRS	PETIT	Sabine	Excusée
	Académie des Technologies	VAISSIERE	Magali	Excusée
	Université de Paris	-	-	-

Collège A (professeurs des universités)	LMT, Département génie mécanique	CHAMONIN	Ludovic	Présent
	LBPA	CHERFILS	Jacqueline	Excusée
	Centre Borelli, DER mathématiques	DESOLNEUX	Agnès	Présente
	LUMIN, département de physique	ROCH	Jean-François	Présent
Collège B (autres personnels d'enseignement et de recherche)	LMT, département Génie Mécanique	ABAHRI	Kamilia	Présente
	PPSM	ALLAIN	Clémence	Présente
	LSV, département informatique	LE ROUX	Stéphane	Présent
	ISP	THEVENIN	Pierre	Présent
Ingénieurs de recherche	Siège vacant			
Usagers de l'Ecole	PPSM	JEGAT	Céline	Présente
Usagers de l'Ecole (suppléant)	PPSM	FABRE	Nicolas	Excusé

Membre de droit :

Président de l'ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
---------------------------------	-------	-------------	----------------

Invités permanents Présidence :

Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Présente
Vice-président chargé de la recherche	NAKATANI	Keitaro	Présent
Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent

Invités :

Responsable du service Communication	CROZET	Morgann	Excusée
Responsable du service des Relations internationales	EVAIN	Catherine	Présente
Responsable de la Direction d'appui à la recherche et à l'innovation	HAMON	Christian	Excusé
Directeur du département des études doctorales	MAZALEYRAT	Frédéric	Excusé
Directrice générale des services adjointe chargée des ressources humaines	TORRICELLI	Catherine	Excusée

ORDRE DU JOUR

I. Election du président du Conseil.....	4
II. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019	4
III. Points d'actualité.....	5
IV. Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques	5
V. Nouvelles formations	6
VI. Orientations stratégiques.....	7
VII. Questions diverses	8

La séance s'ouvre à 9 heures 30 sous la présidence de Pierre-Paul ZALIO.

Pierre-Paul ZALIO indique qu'une très grande attention est portée aux consignes relatives au coronavirus. Il espère que les recherches conduites permettront de surmonter cette épidémie.

I. Election du président du Conseil

Pierre-Paul ZALIO est très heureux d'accueillir au sein du Conseil Scientifique (CS) les personnalités nouvellement élues et nommées. Il rappelle qu'il n'en est le président qu'à titre provisoire, dans l'attente de l'élection de son président.

Ce conseil a vocation à accompagner et conseiller le Président de l'ENS quant à la stratégie de recherche et de formation de l'école. Les moyens engagés par l'Etat témoignent de son soutien à l'établissement. Les ENS jouent un rôle majeur pour la politique publique de soutien à la formation pour la recherche et pour l'enseignement supérieur. Cette formation se jouera dans l'avenir sur des enjeux de rupture, et d'innovation transdisciplinaire, que l'Ecole devra adresser, en synergie avec l'Université. Le décloisonnement thématique et disciplinaire apparaît à ce titre essentiel.

Les ENS jouent un rôle déterminant dans la constitution en France de grandes universités intensives en recherche. L'incitation des jeunes ayant suivi des études supérieures à s'orienter vers des carrières académiques est en effet un enjeu majeur.

Pierre-Paul ZALIO indique que le rôle du conseil est triple : débattre en amont de propositions qui pourront donner lieu à des instructions ; assurer le suivi et la validation des décisions prises ; concourir au conseil et à l'orientation stratégique de la présidence.

Un tour de table est réalisé afin que chaque participant se présente.

François TAVERNIER rappelle que le président du CS de l'ENS Paris-Saclay est élu parmi les personnalités qualifiées, à la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin, et à la majorité relative au second tour. Son mandat de quatre ans est renouvelable une fois.

Patrice AKNIN propose sa candidature. Il rappelle être membre du CS depuis 2016, et en avoir assuré la présidence en 2019. Il précise avoir étudié à l'ENS en physique appliquée, et avoir mené une carrière de directeur de recherche à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) où il a également occupé le poste de directeur scientifique adjoint chargé de la formation doctorale et des partenariats académiques. Il est actuellement directeur scientifique à l'Institut de Recherche Technologique (IRT) SystemX. Il a également enseigné à l'ENS en tant que vacataire pendant de nombreuses années. Il souhaiterait notamment que le CS puisse jouer un rôle de conseil plus actif auprès du président de l'ENS, par exemple en mettant en place des groupes de travail sur des sujets spécifiques.

L'instance procède au vote. La candidature de Patrice AKNIN est approuvée à l'unanimité par les 24 votants. Patrice AKNIN assure la présidence de la séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019

Sous réserve de la prise en compte d'une demande de modification de Stéphane LE ROUX, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Points d'actualité

Entre les 22 et 27 janvier 2020, Pierre-Paul ZALIO a accepté de réceptionner le nouveau site. Certains laboratoires ont d'ores et déjà commencé à s'installer, notamment celui de chimie, Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires (PPSM), et le Laboratoire de biologie et de pharmacologie appliquées (LBPA). La Direction des services d'information (DSI) est par ailleurs très mobilisée pour résoudre les problématiques de réseaux.

Le bâtiment compte 70 000 m², et la réception a donné lieu à 75 000 réserves. La priorisation des travaux restant à effectuer se fera selon leur importance (notamment en matière de sécurité), et selon l'ordre des déménagements.

700 personnes ont été accueillies dans ces locaux à l'occasion de la journée Explore ! du 31 janvier 2020. Celle-ci a donné lieu à une cérémonie de vœux, à la découverte du bâtiment, et à l'ouverture de la Scène de Recherche. L'inauguration proprement dite du site aura lieu en présence du conseiller du Président de la République, vraisemblablement au printemps 2020.

Sylvie Retailleau a par ailleurs été élue présidente de l'Université Paris-Saclay le 2 mars 2020 par 27 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions. Pierre-Paul ZALIO se félicite de cette élection. L'élection des instances (conseil d'administration, commission de la recherche, commission de la formation et de la vie universitaire) a eu lieu les 27 et 31 janvier 2020.

Une convention avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais a été signée le 11 décembre 2019. Le 1^{er} janvier 2020 ont été créés le centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay (CEPS), le centre Borelli, ainsi que le laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LuMIn).

Xavier Sticker, ambassadeur permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique, a par ailleurs été reçu à l'ENS pour parler de sciences du patrimoine le 4 mars 2020.

Michael A. Stutton, docteur *honoris causa* de l'ENS Paris-Saclay a été élu à la *National Academy of Engineering*.

Le Prix Design & Science de l'Université Paris-Saclay a été remis le 27 février 2020 à des normaliens de l'Ecole. Une équipe d'enseignants de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay a obtenu le Prix de la Division Enseignement Formation 2019 de la Société chimique de France.

Par ailleurs, l'ENS Paris-Saclay figure cette année dans le classement international QS *University rankings* à la 291^{ème} place, soit une légère progression.

IV. Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – barème concernant les lauréats de distinctions scientifiques

La délibération du conseil d'administration du 25 mars 2016 en précise les critères d'attribution. Elle est accordée pour quatre ans. Les dossiers des candidats doivent être communiqués au Conseil National des Universités (CNU). Le Conseil Scientifique en formation restreinte (CSR) statue par la suite sur les avis du CNU. La décision finale revient au président de l'ENS Paris-Saclay. Le montant de cette prime est de 5 000 euros.

Keitaro NAKATANI précise que cette prime est aussi attribuée, de droit, aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national. Dans ce cas, des montants spécifiques peuvent cependant s'appliquer. L'arrêté ministériel du 20 janvier 2010 fixe la liste des 17 distinctions donnant droit à la PEDR.

Alain ASPECT considère souhaitable de fixer deux niveaux de prix différents, selon l'importance de la distinction.

Keitaro NAKATANI souligne que la proposition de délibération prévoit plusieurs montants. Un montant de 15 000 euros annuel est fixé. Des exceptions prévoyant des montants de 5 000 euros à 15 000 euros pourront être ménagées pour les prix de scientifiques attribués par l'Institut de France et ses académies, et pour les Lauriers de l'INRA.

Nathalie CARRASCO considère qu'il est important de réfléchir conjointement aux critères d'attribution de la PEDR.

Jean-François ROCH indique que Sorbonne Université établit ses propres critères pour l'attribution de la PEDR.

Le CS émet à l'unanimité un avis favorable au dispositif PEDR tel que présenté dans l'annexe.

La séance est suspendue de 11 heures 15 à 11 heures 25.

V. Nouvelles formations

Claire LARTIGUE indique que l'accréditation du master 2 (M2) Cinéma et audiovisuel en partenariat avec Ecole des Chartes et l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) prend fin cette année. En remplacement est prévu un diplôme inter-établissements entre l'INA et l'ENS Paris-Saclay intitulé « Concepteur de documentaire – Documentaires de l'histoire et du contemporain ». L'objectif de ce diplôme est la formation à la conception et à la réalisation de documentaires pour différents médias. Le but est également d'accroître le nombre d'apprenants, passant de 10 pour l'ancien master à 15 pour ce nouveau diplôme. Ceux-ci devront être titulaires d'un Bac +5. La formation durerait 15 mois.

Pierre-Paul ZALIO indique que le M2 était originellement destiné à des étudiants titulaires de masters de sciences humaines ne souhaitant pas nécessairement s'orienter vers des M2 recherche. La connexion avec un M1 spécifique apparaissait alors délicate car ce diplôme attirait des étudiants issus de M1 très différents. Les attentes des institutions partenaires de la formation ainsi que du ministère convergeaient vers l'évolution de ce M2 en un diplôme d'établissement.

Stéphane LE ROUX demande si ce programme sera ouvert à l'étranger.

Claire LARTIGUE indique qu'une telle ouverture n'est pas prévue pour l'heure. Néanmoins, une réflexion est en cours sur ce point, ainsi que sur l'extension de cette formation sur une période de deux ans.

Alain ASPECT fait valoir que l'école doit s'interroger sur l'utilité des formations qu'elle dispense à ses élèves.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que 80 % des normaliens se dirigent vers des parcours recherche, ce qui implique que 20 % d'entre eux pourraient être intéressés par ce type de formation.

Nathalie CARRASCO demande si le portage de ce projet par l'ENS est nécessaire, et si un simple statut de convention pourrait suffire.

Pierre-Paul ZALIO fait valoir que l'ENS est le garant de la qualité académique de l'enseignement dispensé.

Clémence ALLAIN souligne que le souci d'impliquer des historiens dans la réalisation de documentaires pourrait être élargi à d'autres disciplines. Ainsi, l'ENS pourrait développer la médiation scientifique en ce qui concerne les sciences fondamentales ou les sciences de l'ingénieur.

Claire LARTIGUE rappelle l'existence d'un master de médiation scientifique.

Le CS émet à l'unanimité un avis favorable à la création du diplôme inter-établissements.

Patrice AKNIN quitte la séance à 11 heures 45.

VI. Orientations stratégiques

Pierre-Paul ZALIO rappelle que l'Ecole comme l'Université Paris-Saclay est actuellement dans la phase d'écriture du contrat établissement-Etat. Cette phase fait suite à l'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERS). Ce contrat prévoit un certain nombre d'actions que l'établissement entend mettre en œuvre selon des jalons, en lien avec des axes stratégiques, ainsi que les indicateurs qu'il doit suivre à cette fin. Il convient donc de définir ceux-ci dans le contexte de la construction de l'Université Paris-Saclay. L'ENS Paris-Saclay écrit désormais le volet spécifique ENS de celui de l'Université Paris-Saclay. Le nouveau contrat sera ainsi beaucoup plus condensé qu'il ne l'était par le passé.

Pour ce faire sont organisées de nombreuses réunions de consultation avec des panels de responsables d'entités, d'élus, de membres du corps académique, ainsi que d'étudiants, d'élèves et de doctorants. La présentation des axes stratégiques et les premiers échanges auront lieu au CS et au conseil d'administration en mars 2020. Ces deux instances rendront un avis et voteront en juin 2020.

Les axes stratégiques généraux sont les suivants :

- Assurer et stabiliser le positionnement institutionnel de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay :
 - assurer l'intégration institutionnelle de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay ;
 - affirmer l'ENS comme opérateur de formations sélectives intensives en recherche et orientées recherche ;
 - affirmer la transversalité de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay ;
 - optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement ;
 - étendre et développer le système d'information immobilier à l'échelle de Paris-Saclay ;
 - renouveler le modèle économique de l'ENS.
- Affirmer la vocation prédoctorale de l'ENS Paris-Saclay :
 - intensifier la recherche au plus près des normaliens ;
 - augmenter la part de ceux-ci s'engageant dans un parcours avec poursuite en thèse ;
 - diversifier les recrutements universitaires et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay ;
 - renforcer la dimension internationale de la formation.
- Etendre et intensifier la recherche :
 - étendre les partenariats de recherche ;
 - améliorer le soutien à la recherche ;
 - renforcer la dimension internationale de la recherche.
- Améliorer les services rendus aux usagers de l'établissement :
 - renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens et l'accompagnement des doctorants ;
 - construire une expérience étudiante positive au sein de l'école ;

- développer une vie étudiante fédératrice et engagée.

Jérôme PERRIN s'enquiert de l'objectif de renouvellement du modèle économique de l'ENS.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que l'établissement n'a que très peu de marge de manœuvre budgétaire. L'objectif vise principalement à renforcer ses ressources propres, à développer la formation continue ainsi que des partenariats industriels. Ceux-ci pourraient notamment permettre de soutenir le parcours de nos normaliens étudiants.

Xavier AUBARD s'enquiert de la proportion de normaliens agrégés qui ne poursuivent pas en doctorat.

Caroline DE SA rappelle que le parcours de l'ensemble des normaliens n'implique pas nécessairement le passage de l'agrégation.

Pierre-Paul ZALIO indique que cette proportion concerne environ la moitié des normaliens. Le grand intérêt de l'agrégation tient à ce que sa préparation permet l'acquisition d'une culture disciplinaire solide et large. Elle permet aussi des carrières d'enseignant dans le supérieur, sans obligation de recherche. L'objectif de l'école est de promouvoir les agrégés docteurs. La carrière de la plupart des agrégés, notamment ceux passés par une ENS, ne les conduira pas dans l'enseignement secondaire.

Alain ASPECT souligne qu'une formation à la recherche, et notamment le doctorat, ne conduit pas nécessairement à une carrière de chercheur. Il conviendrait de l'affirmer.

Nathalie CARRASCO s'enquiert des ressources nécessaires à l'augmentation des supports de thèse.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le nombre de normaliens doctorants dépasse le volume des financements y étant dédiés par l'Etat. Il conviendra donc de continuer à trouver d'autres modes de financement pour les parcours en thèse.

Jean-François ROCH déplore une remise en cause permanente par l'État de la spécificité des ENS.

Pierre-Paul ZALIO souligne que l'Etat a quand même consacré 270 millions d'euros pour la construction du nouveau bâtiment.

Le CS aura à se prononcer sur ces orientations lors d'une réunion ultérieure.

VII. Questions diverses

Jérôme PERRIN rappelle qu'un comité pilote d'éthique du numérique a été constitué. Des modules de formation spécifiques sur ces questions seront-ils mis en place au niveau de l'établissement ?

Pierre-Paul ZALIO fait valoir que ces questions sont posées dans un certain nombre de laboratoires. Par ailleurs, un projet de Maison des intelligences artificielles et sociales a été porté au sein de l'école dans un appel à projet de l'Université.

La séance est levée à 12 heures 40.